

Fonctionnement

(suite)

Le PAS est également chargé de mettre en œuvre l'**accompagnement humain (AESH)** notifié par les MDPH pour les élèves en situation de handicap et de **coordonner toute intervention de professionnels externes**, notamment médicaux et paramédicaux quand c'est nécessaire.



AESH

Composition du PAS

PAS



Un **coordonnateur de PAS**

C'est un personnel de l'**Education nationale** à plein temps.



Un **éducateur**

Educateur à temps plein, dédié au PAS, déployé par l'équipe **médico-sociale**.



Ils forment tous les deux l'équipe permanente du PAS et constituent un binôme opérationnel dans une logique de coopération.



Au sein du périmètre du PAS, **tous les personnels disposant d'un champ d'expertise utile sont susceptibles d'être mobilisés** par le coordonnateur du PAS pour un avis, un conseil, un appui ou une intervention.

Des ressources médico-sociales sont intégrées au PAS et supportées par les équipes mobiles d'appui à la scolarisation, en complément de l'éducateur à temps plein dédié au PAS évoqué plus haut, en particulier des personnels éducatifs, paramédicaux et psychologues en fonction des besoins et des spécificités professionnelles.



La **coordination et l'organisation du travail de ces professionnels sont assurées par le directeur de l'établissement ou service médico-social** portant l'équipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation (EMAS). Les liens avec le coordonnateur du PAS sont donc essentiels pour faire correspondre le besoin local et la capacité concrète de réponse.



Pilotage départemental de l'ensemble des PAS : organisation interne au département sous l'autorité hiérarchique du DASEN en lien avec le délégué territorial de l'ARS

Lieu du PAS

Le PAS doit bénéficier d'un **lieu spécifique connu de tous et accessible**. Il est implanté prioritairement dans une école ou un établissement scolaire, mais peut éventuellement bénéficier d'autres **locaux adaptés à l'accueil des familles et au travail des équipes**. Une attention particulière doit être portée sur la **lisibilité du lieu et des horaires d'ouverture du service**.



Ce lieu permet

- de recevoir les familles,
- d'expertiser les besoins des élèves en prenant appui sur les profils professionnels les plus adaptés,
- de réunir l'ensemble des partenaires utiles à l'identification de réponses adaptées.

